

Initiatives ministérielles

Question n° 460—**M. Hovdebo**:

Quels sont les fonds qui ont été radiés du Programme d'immigration des investisseurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui en sont les administrateurs et pour quels motifs ont-ils été radiés?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre du Travail et de l'Immigration): Il y a eu trois suspensions d'approbation des propositions dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs.

St. Jude Inc., un projet dans lequel l'offre maximale était de 5,1 millions de dollars a été suspendu pour cause d'utilisation de matériel publicitaire contrevenant aux règles du programme par leurs agents de marketing. Ce problème a été résolu et la suspension a par conséquent été levée. St. Jude est contrôlé par M. J.B. McCullough d'Hamilton en Ontario.

Giant Bay B.C. Fund Inc. et Giant Bay Investment Fund Inc., ayant tous les deux été acceptés dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs pour une offre maximale de 20 millions de dollars, ont été suspendus pendant la période de validité de l'offre, à cause d'un autre fonds en Saskatchewan, International Capital Corporation (ICC), qui leur était apparenté et qui contrevenait aux règles du programme relatives aux investissements. Chacun des fonds «Giant Bay» et ICC sont contrôlés par M. Reginald C. Schafer de Saskatoon en Saskatchewan. Le fonds ICC en tant que tel n'a pas été suspendu parce que les problèmes qui ont donné lieu à la suspension des fonds «Giant Bay» ont été identifiés après la date d'expiration de la période de validité de l'offre de ICC.

Les dérogations aux règles ou aux lignes directrices du programme commises après les 18 mois normalement alloués pour la période de validité de l'offre sont traitées autrement que par la suspension de l'approbation ou le désenregistrement. Dans le cas de ICC, l'affaire a été référée à la Gendarmerie royale du Canada qui, après avoir enquêté, a porté des accusations pour fraude, sous le Code Criminel. Ces accusations seront portées en cour.

[Français]

M. Langlois Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics) propose: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, le moment est venu de construire un pont qui conduit à l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet de loi C-110, qui est un outil important à cette fin, en est à l'étape de la troisième lecture et je suis très fier d'appuyer cette mesure législative.

Certains se souviennent peut-être qu'il y a une trentaine d'années, une importante initiative avait été lancée afin de construire un lien reliant le continent à l'Île-du-Prince-Édouard. Des travaux préparatoires avaient même été effectués à cette fin. À l'époque, pour situer le contexte, le gouvernement en place avait décidé de prendre les sommes affectées à ce projet et de s'en servir plutôt pour promouvoir un plan global de développement économique pour l'île.

Ce plan a évidemment donné de très bons résultats, et il est bien possible que la croissance qui en a découlé rende encore plus importante la création de ce lien, pour pouvoir profiter pleinement du potentiel économique de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Sauf erreur, ce projet est le plus important auquel les Travaux publics ont été associés depuis de nombreuses années, et je suis très fier, en tant que résident de la région de l'Atlantique, de participer à une initiative dont bénéficiera la population de cette région, de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que du Canada tout entier, et ce longtemps après que nous qui sommes actuellement ici à la Chambre aurons quitté la scène et aurons été oubliés.

Ce projet bénéficie de l'appui d'une solide majorité de résidents de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ce qu'indiquent les sondages. Dans un sondage réalisé par la Société Radio-Canada plus tôt cette année, 63 p. 100 étaient en faveur du projet. À mon avis, n'importe quel gouvernement démocratique se considérerait vraiment très chanceux de pouvoir compter sur un tel appui populaire.

Le projet, élaboré de concert par le secteur privé et par notre gouvernement, reçoit constamment l'appui constructif des gouvernements passé et actuel de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que des gouvernements du Nou-